les actes glorieux des princes de la maison de Hohenzollern ont établis entre la dynastie de V. M. et le peuple. »

S. M. a répondu à-peu-près ces termes:

« Vous venez de m'adresser d'excellens vœux et de belles paroles. Je vous en remercie de tout mon cœur. Dites à ceux qui vous ont envoyés que je sais apprécier la portée de leurs vœux et que je les en remercie sincèrement. Oui, certes, c'est une œuvre grande, sublime et historique que nous sommes appelés à accomplir. Oui, je travaillerai à cette œuvre avec un courage, avec un zèle, avec leur vigueur, de dévouement le plus entier et le plus vif amour pour mon peuple. Plaise à Dieu qu'à pareil jour de l'année prochaine cette grande œuvre se trouve achevée pour le bonheur de notre bère patrie. Notre situation est menacée encore de maints dangers, mais nous possédons une chose que d'autres peuples nous envient, nous possédons encore une chose sur laquelle j'appelle spécialement ta dessus votre attention, *des autorités établies par la grâce de Dieu*, qui sont revêtues d'un grand pouvoir, parce qu'elles possèdent la confiance du peuple. Elles nous aideront dans l'achèvement de notre œuvre, pour que nous puissions l'établir sur la base indestructible de la fidélité, et, messieurs, vous avez besoin d'un appui, d'un ami bienveillant, veuillez vous adresser à moi avec confiance. Vous me trouverez toujours prêt à venir au-devant de vos vœux. »

LL. MM. se sont ensuite fait présenter par M. le président Grabow, un à un, les membres de la députation, avec lesquels elles se sont entretenues pendant quelque temps. Puis, après que les ministres eurent également présenté leurs félicitations, le roi s'est rendu dans une salle voisine pour y recevoir les autres députations.

M. Rimpler, commandant supérieur de la garde civique, a adressé, entouré de son état-major, l'allocution suivante au roi :

« C'est pour la première fois qu'en cette joyeuse occasion j'ai l'honneur de saluer V. M. au nom des habitans armés de Berlin. Electrisée par la liberté conquise, la garde civique de Berlin met son orgueil à protéger l'établissement de la constitution promise et à sauvegarder l'ordre légal. Sire, en lorsque dispositions de nos concitoyens offrent la plus forte garantie pour les droits de chacun comme pour les droits de V. M. Le meilleur présent que je crois pouvoir offrir à V. M. en ce jour, c'est la garantie de ces sentimens de la part de la garde civique de Berlin. »

S. M. a répondu :

« Je sais qu'un peuple héroïque et brave est aussi un peuple *fidèle*, mais n'oubliez pas *que c'est de moi que nous tenons nos armes*, et que j'ai voulu comme un devoir que vous répondiez du maintien de l'ordre, de la loi et de la liberté. »

Les députations du conseil municipal et des délégués de la ville, de l'académie des arts, de l'académie des sciences et de l'université ont ensuite présenté leurs félicitations à LL. MM.

Des correspondances particulières en date du 16 et les journaux de Berlin du 17, font mention d'une émeute saglante, provoquée par les ouvriers occupés aux travaux du *Köpenicker Feld* (champ de Köpenick). La *Gazette de Spenar* nous fournit les détails suivans sur cette émeute, qui ne paraît pas avoir eu des motifs politiques et qui a été entièrement réprimée dans la soirée :

« La journée d'hier a été une des plus déplorables que nous ayons eues depuis quelque temps. Déjà à 8 heures du matin le rappel a battu dans plusieurs rues pour réunir la garde civique et l'on faisait courir les bruits les plus divers. On apprit bientôt que les ouvriers occupés aux travaux du champ de Kœnick avaient nécessité cette mesure.

« Quelques compagnies de la garde civique faisaient l'exercice sur leur place d'armes à l'extrémité de la rue dite Schafergasse, lorsqu'un nombreux groupe d'ouvriers se rendirent, musique en tête, sur la même place, et cherchèrent à fraterniser avec la garde civique, mais cette dernière repoussa les ouvriers et les força d'évacuer la place, ce qui amena une collision qui fut le signal du combat.

« Les gardes civiques n'étant pas en nombre suffisant, on fit venir les compagnies du 3e et 16e régimentdandinfanterie; dès que celles-ci arrivèrent, elles furent reçues par les ouvriers à coups de pierre et à coups de feu ; ces compagnies, qui n'avaient que peu de munition, durent tirer à leur tour pour se défendre, et malheureusement cinq ouvriers furent tués.

« La mort de cinq de leurs compagnons ne fit qu'augmenter l'animosité et la fureur des ouvriers; partout où se montraient des gardes civiques isolés ou en petits détachemens, on leur enlevait leurs armes et les ouvriers faisaient des décharges contre eux. La rue de Dresde et les rues attenantes étaient remplies de masses tellement compactes que toute circulation y était devenue impossible. Le danger devenait toujours plus imminent ; on battit vers 4 heures le rappel dans toute la ville. M. Rimpler, commandant supérieur de la garde civique, courut les plus grands dangers ; il était toujours au plus fort de la mêlée ; à midi, il s'était rendu avec son état-major au château, où se trouvaient aussi un détachement du 9e régiment d'infanterie, plusieurs compagnies des gardes civiques et l'association des ouvriers. Dans une maison de la rue Rosstrasse, on a tiré sur la garde civique.

« Sur ces entrefaites, on avait élevé des barricades dans plusieurs rues. Vers 3 et 4 heures, on battit de nouveau le rappel, parce que les masses faisaient mine de se précipiter vers le centre de la ville, qu'elles promenaient dans les rues sur des brancards les cadavres des cinq ouvriers tués et qu'elles proféraient toutes sortes d'imprécations contre la garde civique. On portait devant le cortège, pour provoquer, comme en 14 juin, l'irritation des masses, des mouchoirs trempés dans le sang des victimes. Les gardes civiques, qui s'étaient réunis sur leurs places d'armes, furent répartis entre les différens quartiers. L'agitation est grande dans la ville, un grand nombre de magasins sont fermés. Plusieurs députations se sont rendues auprès des ministres.

« Vers 7 heures du soir, une scène bien affligeante s'est passée dans la rue dite Rosstrasse. Des ouvriers y avaient construit une barricade au coin de la rue Jacques et la défendaient. Un homme avait un drapeau rouge à la main était au milieu de la barricade ; à ses côtés se tenaient des individus armés. Le 16e bataillon de la garde civique s'avança ; pendant qu'on parlementait, un coup fut tiré, non pas du haut de la barricade, mais du coin de la rue, et blessa très grièvement le major Vogel, qui fut transporté dans une maison du voisinage. Une cinquantaine de coups furent encore tirés de part et d'autre, trois personnes furent tuées, entre autres l'individu qui se tenait sur la barricade un drapeau rouge à la main et un garde civique ; plusieurs autres personnes ont été blessées. La barricade fut prise et enlevée par la garde civique.

« Dans la rue dite Rosenthalerstrasse, un détachement de la garde civique tint cernée pendant une partie de la nuit, pour la protéger contre toute attaque, la maison du maître boulanger Schulz ; officier de la garde civique, qui le premier, à ce qu'on prétend, avait ordonné de tirer sur les ouvriers.

« Le comité de sûreté avait trouvé la situation de la ville si grave que vers 7 heures il avait demandé des troupes. Dès que la garde civique en fut informée, elle protesta contre cette décision, et les deux bataillons qui étaient déjà en marche reçurent contre-ordre, sur les représentations du major Rimpler. »

Des troubles assez graves, mais qui ont été vite comprimées, ont eu lieu dans la capitale et sur plusieurs points de la Bavière.

Nous avons reçu, par le navire anglais à hélice, le *Sir Robert Peel*, des nouvelles de Malte du 31 octobre. Dans son numéro du même jour, le *Bullettino Maltese* contient un *Post-Scriptum* où on lit :

« La discussion du projet de constitution par l'assemblée nationale française est terminée.

» A Côme, dit le *Journal des Débats*, a éclaté une révolution durant laquelle la petite garnison de cette place a eu le dessous. Radetzky se disposait à expédier dix mille hommes sur le théâtre du désordre pour réprimer le mouvement. Tous les Hongrois en garnison à Milan, ajoute la même feuille, ont abandonné cette ville et ont pris la route de la Hongrie. »

Rien de nouveau de Vienne. Les communications par le Danube entre cette capitale et Orsowa sont entièrement interrompues.

De nouveaux engagemens auraient eu lieu dans la Hongrie du Sud entre les Hongrois et les Croates. Ceux-ci auraient été complètement battus. Nous n'osons pas cependant garantir l'authenticité de cette nouvelle.

(Correspondance particulière.)

MACÉDOINE. Salonique, 25 *octobre*. — La quinzaine qui vient de s'écouler n'a pas été fertile en événemens à Salonique, et les affaires de commerce n'ont été nulles, à cause des dix jours de fête (*Souhkof*) des israélites. Vendredi dernier et avant-hier encore, deux cas isolés de choléra, suivis de décès, furent constatés chez cette nation ; deux ou trois autres cas de la même maladie furent également constatés dans les environs de la ville. Cette ville et toute la province, peut-être, de ce que nous avons eu pendant tout ce mois-ci des journées magnifiques, chaudes comme en été, et des excès auxquels l'on se livre ordinairement après qu'une épidémie disparaît. Nous avons déjà signalé à l'attention publique que trois furent les médecins qui restèrent fermes à leur poste pendant que le choléra décimait horriblement les habitans de cette ville, MM. les docteurs Prassaoski, Toselli et Palombo. Dans le fort de l'épidémie, M. Toselli eut le malheur d'en être atteint lui-même et de faire des pertes douloureuses parmi les membres de sa famille.

A Serrès, des cas isolés ne manquent pas d'être constatés tous les deux ou trois jours.

En Bulgasie, surtout dans la province de Kiupurly, l'épidémie a également sévi, mais elle n'y a pas fait beaucoup de victimes.

Quant à l'affaire du jeune matelot grec qui s'est évadé d'un navire de guerre turc pour se réfugier à bord d'un navire de commerce grec, il paraît positif que le cadavre trouvé n'était pas celui du matelot déserteur et que ce dernier serait à bord du navire grec tenu pas les autorités locales, et que ses parens se trouvaient. Il avait été question qu'il serait remis entre les mains du métropolitain, mais il paraît que ce n'était là qu'une vaine promesse pour gagner du temps et mieux favoriser la fuite du coupable.

Hilzy-Moustafa pacha est appelé par la confiance de son gouvernement à gérer le pachalyk de Salonique jusqu'à l'arrivée de son successeur, Samy-Békir pacha, qui ne pourra être ici qu'après les fêtes de Courban-B-Tram.

Les nouvelles de l'intérieur, du 21 courant, n'offrent rien d'intéressant. La tranquillité et la santé publiques y sont parfaites. Bientôt les tabjis d'infanterie étaient arrivés, de Larisse à Monastir, pour y prendre leurs quartiers d'hiver.

Nous avons sur rade le *Ferdinando* et l'*Eréji*, qui, tous deux partiront cette nuit pour Constantinople avec un grand nombre de passagers venus de la province.

EXTERIEUR.

REVUE POLITIQUE.

La crise ministérielle dont on se préoccupait depuis quelque temps, en France, vient de recevoir sa solution par l'entrée dans le cabinet de MM. Dufaure, Vivien et Freslon, en remplacement de MM. Senard, Vaulabelle et Recurt. Ces recures faites dans les rangs des hommes de la monarchie constitutionnelle, n'ont pas eu l'approbation des partis extrêmes ; pourtant, l'accession de trois hommes honorables, d'un talent éprouvé, est toujours une chose heureuse sous les gouvernemens possibles, pour peu qu'ils tiennent aux sympathies du pays.

Or, voici comment M. Carmenin a peint en buste deux de ces nouveaux ministres dans son *Livre des Orateurs*, qui parut en 1837.

M. DUFAURE.

« M. Dufaure, qui s'est retiré sous les tentes du tiers-parti, avait commencé par être l'aide-de-camp d'Odilon Barrot. Il allait, les jours de bataille, porter les ordres de son général, et il caracolait sur les ailes de l'opposition dynastique. Il soutenait les troupes fatiguées et il protégeait leur retraite. C'était un colonel de grosse cavalerie. Son arme est l'argumentation, et il excelle à la manier. Il méprise les questions de droit ; il les prend par tous les bouts, il les divise, les sépare, les déplace en quelque sorte et les nettoie à fond. »

M. VIVIEN.

« Fonctionnaire indépendant et sans préjugés, prompt, lucide, intelligent, et l'un des hommes les plus aptes à diriger un ministère en droit administratif et en économie politique. »

M. FRESLON.

M. Freslon est trop nouveau vous sur la scène politique pour avoir eu les honneurs de la portraiture en pied ou en buste.

Nous supplérons donc au coup de pinceau si ferme et si gracieux du peintre Timon, par une simple silhouette du nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes :

M. Freslon est né en 1808 à La Flèche. Après avoir fait son droit à Paris, M. Freslon a exercé la profession d'avocat à Angers. A la révolution de juillet il a été nommé premier substitut à Angers, a donné sa démission en 1832 et reprit la robe d'avocat jusqu'à la révolution de février, où il fut nommé procureur général à la cour d'Angers.

A propos de la nouvelle modification ministérielle, il nous a paru curieux de rechercher l'impression produite par ce changement. Nous avons donc interrogé un des journaux répondant à chaque nuance d'opinion entre lesquelles la France est aujourd'hui si tristement balotée.

Les *Débats* mentionnent la nouvelle sans réflexion, avec une parfaite indifférence.

Le *Constitutionnel* approuve le remaniement, mais en laissant voir qu'il attend des trois hommes qui entrent aux affaires une attitude plus élevée et plus ferme, et une marche toute contraire à celle de leurs prédécesseurs. Son article tient au moins autant de l'exhortation que de l'approbation.

Le *National* annonce purement et simplement la nouvelle combinaison, sans un mot de blâme, mais aussi sans un mot de sympathie. C'est un enregistrement.

Le dépit de la *Réforme* affecte la forme laconique, sans doute à cause de son origine républicaine. Mais on va le voir, la colère est grande, quoique le nombre des mots qu'elle emploie soit petit.

« Nous sommes très-sobres de toutes les chroniques de coulisses et d'antichambres ; mais les bruits aujourd'hui répandus sur les modifications ministérielles sont assez fondés pour que nous puissions faire notre liste politique.

« On nous donne M. Dufaure pour remplacer M. Senard ; M. Freslon chasse M. Vaulabelle, et M. Vivien chasse M. Recurt. Voilà que le nouveau Freslon, Dufaure ! voilà la république de M. le général Lamoricière.— Merci ! »

Ainsi les anciens conservateurs demeurent dans une neutralité expectante ; la gauche modérée approuve et excite ; la démocratie modérée surveille la démocratie extrême, rallie, menace, réprouve un changement *utile seulement aux intrigues et aux coteries ambitieuses*, comme le dit aujourd'hui même la *Réforme*.

Et le pays? Le pays fait ses réserves ; il attend les arrêts de la Providence qui ont cassé tant de décrets et arrêtés, depuis cinquante ans, déjà tant de joies, tant de douleurs.

Des bruits d'amnistie nous arrivent de toutes parts, et nous nous empressons de les accueillir, avec l'espérance qu'ils ne tarderont pas à se réaliser. De quelque côté que vienne cette grande mesure politique, nous sommes convaincus qu'il ne se rencontrera personne pour la repousser. Ce qui importe à la République, ce n'est pas qu'il y ait dans son sein des forts et des faibles, des vainqueurs et des vaincus, mais seulement des amis, des frères ; elle ne sera forte que lorsqu'un esprit de sincère conciliation animera tous les partis, tous les citoyens.

Les fêtes officielles se succèdent à Paris ; c'était, le 16, le tour de l'Hôtel-de-Ville. Le préfet de la Seine avait convié à une soirée musicale, dont le programme était composé avec goût, l'élite de la société parisienne ; les arts, la garde nationale, l'armée et la politique y étaient brillamment représentés : les hommes distingués qui, à divers titres, honorent le pays et notamment la cité dont l'administration est plus particulièrement confiée au préfet de la Seine, ont trouvé auprès de lui l'accueil le plus empressé. Mme Trouvé-Chauvel a fait les honneurs de la soirée avec beaucoup de grâce et de bonne grâce.

Le nouvel archevêque de Paris, Mgr Marie-Dominique-Auguste-Sibour en prenant possession de son siège a publié une lettre pastorale non moins remarquable par la diction que par les sentimens généreux et patriotiques qu'elle exprime. Il y montre le digne successeur de celui qui vient d'y finir sa vie pour le salut du Parisien. Il s'annonce tout prêt à l'imiter dans le passage suivant qui indique les motifs de son acceptation :

« Nous nous demandions si l'immolation de soi-même aux autres ne réunissait pas tout le sacerdoce chrétien. Et qu'est-ce donc qu'un prêtre, disions-nous, sinon une victime perpétuellement immolée pour le salut de ses frères? La haute dignité qui nous était offerte avait autrefois de quoi tenter l'ambition humaine par le faste des richesses, la facilité du commandement, les hommages unanimes des peuples, les charmes enfin d'une calme et douce vie. Tout cet éclat faux et empoulé, grâces à Dieu, avait successivement disparu durant la longue suite de nos tempêtes politiques. Mais, dans ce dépouillement, elle venait de se revêtir tout-à-coup de sa propre splendeur, et la foi, se jouant des frayeurs de la nature, nous y fesait découvrir de bien autres charmes. Le souvenir d'une mort à jamais glorieuse, la possibilité d'une destinée semblable, les blessures encore saignantes de nos diocèses civiles, la perspective du terrible fléau du choléra dont les menaces nous arrivent de toutes parts, voilà ce qui a eu le pouvoir de nous séduire. L'attrait du péril, de la souffrance, du dévouement, du sacrifice de soi-même, nous a vaincus. Nous avons cru nous l'ambition d'apaiser les haines, de concilier les esprits, de servir nos frères jusqu'à donner pour eux notre vie, à l'exemple du divin Maître. »

« Et que ne devons-nous pas attendre de notre clergé, formant autour de nous cette belle couronne de frères dont parle le bienheureux (Ecr. Ste, Nous, 13.). La connaissance que nous avons de son zèle, de sa charité, de l'esprit qui l'anime, allège déjà l'immense fardeau dont nous serions accablé sans lui. Dans la première ville du monde, au foyer de la science, sur le théâtre des grands événemens qui agitent les nations, prêtre-ouvrier les peuples et imposent des lois à l'univers, il comprend toute la dignité de sa mission et la noblesse d'une honneur. Nous dirons aux mille partis qui divisent la société que nous sommes les hommes de Dieu et les hommes de tous ; et à force de zèle, de désintéressement, de manuétude et d'amour, nous les gagnerons à l'ordre, c'est-à-dire au respect de tous les droits et à la pratique de toutes les vertus.....»

Nous terminons par l'allocution touchante qu'il adresse au peuple de Paris : « Nous aimons à la proclamer en présence de Dieu, dans la circonstance la plus solennelle de notre vie : nous sommes le pasteur et le père de tous ; mais pour vous, peuple souffrant, ouvriers, pauvres, nous avons des tendresses de mère. Enfants de douleurs, nous arrivons au milieu de vous du fond de nos montagnes, sans or et sans argent. Mais nous ne perdrons point de vue toutes vos infortunes et tout ce que nous aurons, nous vous le donnerons avec joie. Quand nous vous aurons donné notre dernière obole et notre dernier morceau de pain, nous nous ferons mendiant pour vous à la porte du riche, afin de verser dans votre sein ce que nous recevrons de ses largesses. Et, après vous avoir ainsi livré, sans réserve, tout ce que nous tiendrons de la Providence, nous nous donnerons encore nous-mêmes pour vous. Autant que nous le pourrons, nous nous mettrons les sous généraux du gouvernement de notre diocèse, nous irons vous visiter et vous bénir dans vos ateliers, dans vos pauvres demeures. Nous sonderons d'un regard paternel et d'une main amie la profondeur de votre misère, et si nous ne pouvons y apporter d'autre adoucissement, nous mêlerons toujours du moins nos larmes aux pôtres.....»

Rien d'important de l'autre côté de la Manche. La situation intérieure de l'Angleterre et des plus calmes, et les journaux du pays font grand bruit de faits qu'en d'autres temps ils passeraient peut-être sous silence, à en juger par celui dont voici les détails :

On sait que sur plusieurs chemins de fer d'Ecosse, la circulation est interdite le dimanche, par respect pour le jour du sabbat. Cette exagération de puritanisme a été dernièrement la cause d'une étrange mésaventure qui a fait beaucoup parler les journaux anglais. La duchesse de Sutherland, première dame d'honneur de la reine, et qui se trouvait en Ecosse, venait d'apprendre que son père, le comte de Carlisle, était à toute extrémité ; elle envoya commander un train spécial au chemin de fer, mais elle arriva trop tard, parce qu'elle fut accueillie par un refus formel. Aucune considération ne put prévaloir sur le règlement imposé par les directeurs. Lady Sutherland, fut obligée de frêter un bateau à vapeur et de prendre la poste pour arriver au château de Howard, où son père se mourait ; mais elle arriva trop tard.

Cette triste circonstance a produit en Angleterre même beaucoup d'irritation contre l'intolérance presbytérienne. Les malheurs qui arrivent aux grands de la terre ont, nous ne dirons point pour avantage, mais en quelque sorte pour compensation, qu'ils appellent des corrections dont tout le monde profite. Il est certain que le scandale public forcera les directeurs des chemins de fer d'Ecosse à lever cet absurde interdit, d'autant plus injustifiable que les railways suppriment toutes les autres voies habituelles de communication, et sont par conséquent un monopole qui doit être soumis à de certaines règles.

Nous avons dit que la révolution de Vienne avait produit une grande sensation dans toutes les contrées de l'Europe. En Italie depuis le moment où l'on y connut cet événement inattendu les cris de *guerre! aux armes!* sont devenus à l'ordre du jour, partout où les peuples ne sont pas encore en état de déterminer le lieu où se tiendront les conférences. On connaît l'état de la question : la cour de Turin voulait que ce fût à Grenoble ou à Genève, le cabinet de Vienne désignait Inspruck ; aucune des deux parties ne voulant céder à cet égard, dans l'impossibilité de les mettre d'accord, le gouvernement français a proposé un terrain neutre, Rome.

Mais ce n'est pas là que réside la grande difficulté. La France et l'Angleterre, acceptées comme médiatrices entre l'Autriche et l'Italie, voudraient régler seules la question en appelant seulement aux conférences les puissances dont les intérêts seraient froissés, sauf à communiquer le résultat aux autres états européens ; mais la Russie et la Prusse, qui ne regardent pas les traités de 1815 comme déchirés par la déclaration de M. Lamartine, non plus que par le soulèvement de la Lombardie et de la Vénétie, réclamaient de droit l'universalité, de faire entendre leur voix dans cette réunion de plénipotentiaires qui deviendrait un congrès européen, car elles y seraient suivies par les puissances du second ordre qui ont pris part aux traités de 1815.

La France et l'Angleterre ne seraient donc plus les arbitres du sort de l'Italie ; elles auraient voix délibérative dans le congrès, et il reste à savoir comment la majorité se prononcerait. Il y a là des difficultés presque inextricables. Les puissances qui ont signé le traité de Vienne sont au nombre de huit, quatre du Nord, quatre du Midi, en comptant l'Angleterre parmi celles-ci. La Russie, la Prusse, l'Autriche défendent la même pensée, le même intérêt, et il est assez probable qu'elles entraîneraient la Suède qui rien ne porte à se séparer d'elles dans cette question. L'Espagne et le Portugal suivraient la politique de la France et de l'Angleterre, du moins cela est présumable ; mais il est important tout que ces deux dernières puissances fussent complètement d'accord entre elles sur le point en litige, l'indépendance de l'Italie, et rien jusqu'ici ne démontre que cet accord existe.

Une autre difficulté, un autre embarras surgissent : on parle d'appeler au congrès les puissances neutres, et on peut poser question que de Naples, Rome et Toscane ; il n'est pas nécessaire de dire que le Piémont y est de droit. En admettant que Rome suive la politique française, dans un intérêt bien compris, il est certain que Naples soutiendra l'Autriche ; la question sicilienne ne peut laisser aucun doute à cet égard.

Malgré les tendances libérales du grand-duc de Toscane, peut-on espérer qu'il se sépare dans un congrès de la politique autrichienne, qu'il oublie les liens de parenté et les liens d'intérêt, bien plus forts encore, qui l'unissent à l'empereur ? Ne redoutera-t-il pas que, l'Autriche chassée de l'Italie, il ne se trouve seul en danger dans le grand mouvement que ne manqueraient pas de produire la déclaration d'indépendance et l'organisation nouvelle de l'Italie ?

Vainement le congrès lui ferait-il une large part, chercherait-il à le consolider, il doit craindre que l'Italie ne lui ouvre les yeux sur le danger dont lui donne qu'ils suive la politique autrichienne dans une réunion où il aurait voix délibérative.

Il paraît donc bien difficile qu'on s'entende jamais dans un congrès ; les forces, les ressources du Piémont seraient épuisées peut-être avant que l'on se fût mis d'accord sur les bases du traité à intervenir.

En Espagne, toujours des bruits contradictoires sur la portée de l'insurrection carliste en Catalogne ; suivant les uns, elle est complètement comprimée ; suivant les autres, elle est toujours menaçante.

Les différend qui s'est élevé entre le pouvoir central allemand et la Suisse ne paraît pas devoir se calmer immédiatement. D'une part, le pouvoir central y met une certaine aigreur ; de son côté, la Suisse repousse avec énergie et dignité les menaces qui lui sont faites. Tandis que l'archiduc Jean annonce officiellement qu'une partie des troupes de l'empereur cantonnées dans le voisinage de l'Allemagne serviraient en outre à appuyer énergiquement au besoin les légitimes et et pressantes demandes de l'Allemagne adressées par le pouvoir central provisoire à un état voisin, qui déjà deux fois dans le courant de cette année a permis que des bandes dévastatrices se rassemblassent sur son territoire pour faire de la des invasions dans une partie de l'Allemagne et y allumer la guerre civile avec toutes ses horreurs, la Suisse s'étonne que le représentant d'un pays livré en quelque sorte à l'anarchie vienne s'en prendre à un pays voisin de la maladie intérieure qui les ronge ; elle annonce qu'elle ne met en aucun de ses composant toute prétention contraire à l'honneur de l'antique confédération et à la dignité d'un peuple libre et indépendant.

Un ukase rendu par l'empereur Nicolas, en date du 19 septembre dernier, et qui vient d'être publié, accorde quelque extension, aux droits qu'avaient les israélites en Pologne.

Cet ukase porte que dans treize des rues de Varsovie, où seulement trois juifs étaient admis à demeurer, il pourra dorénavant en demeurer jusqu'à cinq ; que dans toutes les autre rues de notre capitale et dans toutes les autres villes du royaume de Pologne, où il était interdit aux juifs de demeurer, ils pourront maintenant s'établir en nombre illimité ; qu'enfin les israélites auront le droit d'acquérir tout emplacement à maison et toutemaison en bois pourva qu'ils s'obligent à faire construire, dans un délai donné, des maisons en pierre sur les terrains et à remplacer par des bâtimens en pierre ceux en bois qui leur appartiendraient.

Ces libertés ont été accordées aux juifs aux conditions suivantes : 1° de prouver qu'ils possèdent une fortune de 9,000 roubles effectifs (36,000 fr.), ou de 3,000 roubles effectifs (12,000 fr.), selon la rue où ils veulent demeurer à Varsovie, et une fortune de 1,500 roubles effectifs s'ils veulent demeurer dans les autres villes de Pologne, desquelles ils étaient exclus ; 2° de savoir lire et écrire la langue du pays, ou un autre idiôme vivant, conformément aux décrets du duché de Varsovie des 16 mars et 9 septembre 1809 et à l'ukase du 3 juin 1830 ; 3° d'exercer le commerce de banque ou tout autre commerce public convenable.

On sait que la Suède s'est fait allouer dans le traité d'armistice de Malmoë une indemnité de deux millions de thalers-banco (quatre millions de francs) pour frais d'équipement et de dislocation de son armée qui est allée au secours du Danemark. Aujourd'hui, la Suède exige que ces deux millions lui soient garantis et payés par le pouvoir central de l'Allemagne. M. Welcker, député à l'assemblée nationale de Francfort et ministre du pouvoir central près la cour de Stockholm, a quitté cette ville pour faire part au pouvoir central de cette difficulté.

Les membres du clergé luthérien siégeant à la diète générale du royaume, ont proposé d'ajouter au projet du nouveau code pénal soumis à cette assemblée, un chapitre concernant les crimes et délits contre la religion ; mais, comme on le sait, ainsi à l'Etat et exercée en son nom. Parmi les six articles du projet, nous remarquons le Illème dont l'intolérance contraste singulièrement avec les principes de la liberté religieuse suivis dans les autres Etats du monde civilisé. Il est ainsi conçu : « Celui qui aurait abjuré les doctrines évangéliques orthodoxes de la confession de Luthérien sera condamné à l'exil perpétuel, et perdra la jouissance de tous ses *droits civil, politiques et de famille*. » C'est du reste la sentence que ce clergé rétrograde a fait appliquer, il y a quelques années, au sujet du peintre Nilson.

Le discours de la constitution néerlandaise est terminé. Le 9 octobre le roi a prononcé le discours suivant devant les chambres réunies :

« Nobles et puissans seigneurs,

« Vous approuverez sans doute qu'à l'ouverture de cette session je m'abstienne de suivre l'usage établi de tracer un aperçu, comme introduction à vos travaux législatifs, de l'état du pays et des différens projets de loi qui vous seront présentés.

En effet, la mission de cette assemblée est exceptionnelle et transitoire de sa nature, et ces deux chambres des Etats-généraux ne sont pas tenues de remplir par d'autres chambres composées et élues d'après les dispositions qui, lors de la révision de la loi fondamentale accomplie dans la session qui vient de finir, ont été insérées dans cette loi et seront bientôt soumises à l'approbation du pays.

« Toutefois, en cette occasion, je ne puis m'abstenir, nobles et puissans seigneurs, de vous exprimer cette conviction que, si l'état général de l'Europe est de nature à faire naître de graves inquiétudes, divers signes favorables se manifestent dans la situationfide notre patrie.

« Soit que je considère nos relations avec les puissances étrangères, soit que je porte mes regards sur nos possessions dans les autres parties du monde, on y voit, dans le développement de la prospérité du commerce, de l'agriculture et des autres branches de l'industrie, à côté de' plusieurs symptômes inquiétans, je rencontre aussi un grand nombre de motifs de consolation et d'encouragement. J'apprécie surtout parmi ces derniers la manière exemplaire dont a été commencée, poursuivie et accomplie la grande et importante œuvre de la révision de la loi fondamentale.

« Tandis que tant d'états en Europe sont ébranlés jusque dans leur base et de violentes secousses, et que les rues de maintes villes sont teintes du sang des citoyens, notre pays a su se préserver de la force des dissensions civiles et des calamités qu'entraînent le désordre et l'anarchie. Cette circonstance, je la crois due à ce que nous ne pouvoir législatif, libre dans son action, avec une entière indépendance et dans la plus parfaite harmonie, là aussi où régnait une différence d'opinions, a accompli pacifiquement la vaste mission qui devait être si décisive pour les destinées du pays.

« Au sujet de cette heureuse issue de l'œuvre toujours critique de la révision complète du pacte fondamental du pays, je fis espérer, lors de la clôture de la dernière session, que, nonobstant les avantages que ils ont manifestés sans restriction et avec tant de confiance jusqu'à ce jour.

« Mais pour nos nobles et puissans seigneurs, que notre édifice politique, tout en restant établi sur ses mêmes bases, a vu ses dispositions intérieures modifiées d'après les besoins de l'époque, et coordonnées de manière que les améliorations que l'avenir exigerait puissent y être introduites sans produire la moindre secousse. Pour assurer dans cette nouvelle période, le concours de vos nobles puissances m'est encore nécessaire, et c'est ce concours que je sollicite de vos mêmes je viens invoquer aujourd'hui pour le salut de la patrie.

« Pour que la Néerlande progresse dans la nouvelle